



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du mercredi 7 novembre 1792.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Vienne, ce 21 octobre. Ces jours derniers on a fait partir environ trente chirurgiens de campagne par la poste pour Luxembourg. Ils ont pris une grande quantité de Rhubarbe avec eux, ainsi que d'autres spécifiques contre la dissenterie, maladie qui, grace au ciel, ne règne pas encore dans nos armées, mais qu'il est bon de prévenir par des remèdes de précaution.

Les troupes destinées pour l'Italie consistent en quatre régimens d'infanterie Hongrois & deux bataillons de Croates, le régiment de hussards de Veczay, & le régiment entier de hulans.

De Chambéry. Notre assemblée nationale a rendu plusieurs décrets importans ; elle a aboli la royauté, déclaré les biens ecclésiastiques quelconques, ceux des ordres de Malthe, Saint-Maurice, Saint-Lazare & autres, appartenir en propriété à la nation ; elle a déclaré les biens des émigrés sequestrés au profit de la nation, si dans deux mois ils n'étoient pas rentrés dans leurs foyers ; elle a

défendu à tous corps religieux de recevoir aucun novice, & de faire faire profession à ceux qui sont déjà dans les couvens. Elle a encore décrété que les ci-devant nobles & émigrés viendroient lui faire hommage de leurs parchemins ; & plusieurs se sont déjà empressés de faire ce sacrifice. Ces monumens d'esclavage & d'ignominie ont dû être brûlés, avec les attributs de la royauté, dans une fête patriotique fixée au dimanche suivant. Les députés ou représentans du peuple Allobroge, à la convention nationale, sont en route dans ce moment.

De Coblentz, ce 24 octobre. Un ordre du roi de Prusse, arrivé ce soir à huit heures, portent que la ville de Coblentz & la forteresse aient à se défendre, vu qu'un corps de trente mille hommes tant Prussiens, qu'Autrichiens & Hessois, est en pleine marche pour venir à notre secours.

Du 25. Les hussards Hessois viennent d'arriver ; & demain on attend 1000 dragons Hessois qui doivent se rendre sur-le-champ à Rheinfels, place appartenante au landgrave. Au-dessus de Bingen

(2)
Il y a 4000 hommes dans un camp, & dans Bingen même se trouvent 400 cavaliers. Un autre ordre du roi de Prusse porte de garder ici ses magasins & de faire revenir les provisions qui pourroient être déjà emmenées. Le roi compte d'arriver lui-même avec le secours sus-mentionné.

De Wetzlar, ce 27 octobre. Voici une lettre que le général Custine vient d'adresser à la chambre impériale résidant en cette ville, en réponse à celle qu'elle lui avoit écrite.

M E S S I E U R S ,

La nation française, ayant résolu de porter la guerre dans quelques états de l'Empire, elle n'a jamais pensé d'en faire supporter le poids aux villes libres & états, qui n'ont jamais accordé quelque protection aux émigrés, ses ennemis implacables. Je m'empresse donc, messieurs, de vous envoyer la sauve-garde que vous me demandez pour la chambre impériale, résidant à Wetzlar. Je suis persuadé que je remplis par-là les vœux de la nation française. Elle n'a pris les armes que pour remettre les peuples dans ses justes droits, & leurs défenseurs ne s'écarteront jamais des principes de la constitution par la violation de l'asyle de la justice.

S A U V E - G A R D E .

Au quartier-général de Mayence du 24 octobre, l'an premier de la République française.

Nous Adam-Philippe Custine, citoyen français, général des armées de la République, ordonnons à tous commandans de postes & de troupes, à chaque soldat & citoyen français, &c.

De respecter & faire respecter le grand-juge, président, les assesseurs, le fiscal, les avocats & les procureurs, la chancellerie, ses officiers & les archives de la chambre impériale de Wetzlar, avec tout ce qui en dépend, papiers, documens &c., & rendons responsables tous commandans de troupes & de postes de toutes les violences, qui pourroient être exercées, contre les demeures & les personnes qui les habitent.

Nous déclarons en même temps, que tout soldat ou citoyen français, qui deshonoreroit ce beau titre en se permettant ces violences sera regardé comme ennemi de la République & traité comme tel.

C U S T I N E .

De Mayence, ce 27 octobre. — Copie d'une annonce imprimée & placardée dans cette ville & dans ses environs.

P R O C L A M A T I O N .

» Le public est averti qu'il sera procédé, le 5 novembre prochain, en présence d'un commissaire des guerres de la République française, à la vente d'environ 150 foudres de vin, existans dans le château de Jouannesberg, appartenant au prince évêque de Fulde. La vente se commencera à neuf heures du matin, & continuera jusqu'à ce qu'elle soit terminée. »

De Francfort, ce 28 octobre. Le brave Custine a fait afficher en langue allemande, la proclamation suivante dans les villes de Mayence & de Francfort, & dans tous les environs où ses troupes se sont portées, jusques même dans le pays de Hanau, qui est encore sous la domination du landgrave de Hesse-Cassel.

Le landgrave de Hesse-Cassel rassemble près de sa résidence de nombreuses cohortes d'hommes belliqueux.

Ne songe-t-il pas que le jour du jugement est venu pour tous les princes injustes, & que celui de la délivrance pour tous les peuples, par eux aveuglés, est arrivé?

Il range autour de lui ceux, par lesquels il espère affermir son trône chancelant: cette portion la plus pure d'un peuple dont il vendoit le sang, pour remplir ses trésors, cette circonstance seule décidera du sort de ce tyran.

Monstre! sur lequel se sont accumulées, il y a long-temps, semblables aux nuages de la tempête, les malédictions de la nation germanique, les larmes des veuves à qui tu as ravi le pain, les cris de dou-

leurs des orphelins que tu as rendus misérables. Tes soldats abusés te livreront à la juste vengeance des Français. La fuite aera fauvera pas de leurs mains. Et comment seroit-il possible qu'il eût un peuple sur la terre qui voulût accorder un asyle à un tygre comme toi? (Courrier du Bas-Rhin)

FRANCE.

De Lille, ce 2 novembre. A une heure après midi, le beau corps de la Gendarmerie nationale de Paris a fait son entrée par la porte de la Barre; leurs canons & leurs munitions les suivoient.

« Jamais, dit le Bulletin de l'armée du Nord, l'on n'a vu un cortège de guerre d'une aussi belle tenue. Tous défilent, le sabre à la main droite, & la gauche appuyée sur le pommeau de leurs pistolets. Les charriots d'équipages terminent ce martial cortège. Les femmes qui étoient sur ces charriots, chantoient de toute leur force l'hymne des Marseillois; à la fin de chaque strophe, le cri de vivent les braves Lillois, retentissoit jusqu'aux nues. Ce corps, aussi important par son nombre que par sa tenue, n'a fait que traverser la ville, & après avoir dirigé sa marche le long de la belle rue Nationale, il est sorti par la porte dite de Saint-André. »

De Bouvines. Toute l'artillerie de siège est arrivée ici, & sous peu, le général, dont les sages mesures ont provoqué nos succès, ira faire une visite au farouche Albert; mais ce chef de brigands osera-t-il l'attendre?

Voici une anecdote digne d'être citée :

« Une casquette déferre, non pas avec armes & bagages, mais avec sa femme & ses deux enfans; il arrive sur la place, où tous les citoyens se pressent autour de cette famille: l'un embrasse ses enfans, l'autre offre à la mère les plus affectueux secours. Enfin cet homme, auquel on avoit peint les Français comme des antropophages, ivre de joie & de reconnaissance, ne savoit auquel entendre; les

larmes couloient de ses yeux; c'étoit toute sa réponse, & elle étoit bien éloquente.

Paris. La convention & l'approche du nouvel an font naître une foule de journaux. Le prospectus de l'un, intitulé le *Véridique*, débute par injurier tous ceux qui sont nés avant lui, en disant que s'il eût existé au 2 septembre, il n'auroit pas lâchement trahi la vérité, comme l'ont fait, à cette époque, tous les journalistes, qui ont justifié les scènes atroces de cette journée. Nous voyons d'après cela que le *Véridique* n'a pas lu la *véridique Vedette*, car le 3, nous avons rendu compte de l'évènement du 2, & nous avons hautement prononcé & détaillé les faits de ces infâmes massacres, lors même que les papiers les plus accrédités n'osoient pas seulement en parler; la *Vedette* n'a jamais varié sur ces atrocités. Au reste, nous engageons le *Véridique* à bien préparer ses couleurs, pour donner un tableau fidèle de la vérité; car avant peu, il aura peut-être l'occasion funeste de faire valoir ses talens.

§. Des lettres d'Italie annoncent que le sénat de Venise vient de reconnoître le pavillon tricolor. Plusieurs bâtimens français y ont déployé les couleurs de la République en signe de triomphe, tandis que l'amiral Truguet couvre les côtes de la Méditerranée, & semble annoncer aux peuples qu'il est là pour rendre libres toutes les nations qui voudront l'être. Les nobles Vénitiens sont eux-mêmes effrayés; ils craignent pour le golfe Adriatique l'aspect des couleurs qui blessent leurs yeux, & que ceux du peuple contemplant avec trop de complaisance.

§. Pierre Laroche, âgé de 40 ans, natif de Saint-Flour, gagne-dernier, détenu avant le 10 août à l'hôtel de la Force, a été accusé de s'être transporté, avant-hier, sur les deux heures du soir, à la porte de ces prisons, & d'avoir monté un gros baron, disant qu'il lui avoit servi les 2 & 3 septembre, que cette journée recommenceroit bientôt; d'avoir fait venir ensuite Pierre Saison, richeur,

pour l'avertir de se méfier, que l'on doit venir, assassiner demain, les concierges, guichetiers, & prisonniers, amener du canon, & raser la Force; & s'il y en avoit dans ce souterrain, & lui a proposé de le faire concierge: L'accusé dans sa déclaration a nié tous ces faits excepté le dernier, deux autres témoins ont aussi déclaré les mêmes faits, ajoutant que Laroche n'étoit pas alors pris de vin; Laroche a été envoyé à la Conciergerie; comme prévenu d'être l'un des auteurs des massacres du mois de septembre, & d'avoir voulu troubler la tranquillité publique. Les pièces & déclarations ont été envoyées au directeur du jury d'accusation pour par lui être statué ce qu'il appartiendra.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E .

Présidence du citoyen Hérault Sechelles.

Séance du mardi 6 novembre.

Un artiste fait hommage à l'assemblée, d'une barricade tournante, qu'on peut opposer aux ennemis, & qui l'empêche d'approcher.

Il existe parmi les Basques, une race d'hommes qu'on appelle *Egyptiens*, qu'on dit descendre de ces peuples & tous noirs; les blancs & ces noirs ont entr'eux à-peu-près les mêmes préjugés que les blancs vis-à-vis les noirs. Les commissaires envoyés aux Pyrénées, annoncent qu'ils ont réunis ces deux castes d'hommes, qu'ils leur ont défilés les yeux, qu'ils se traitent en frères, & qu'ils ont votés ensemble aux assemblées primaires. Leur idiôme est inintelligible pour les Français, & ils n'entendent pas cette langue. Les comités sont chargés de présenter leurs vues pour traduire les décrets dans tous les idiômes reçus en France.

Le ministre de la guerre communique une lettre du Dumourier écrite à Moreton, par laquelle il annonce avoir bien battu les Autrichiens dans le village & les bois de Bouffin. Ils étoient plus de six mille hommes; il leur en a tué 150 & fait 200 prisonniers.

On s'inscrit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, n. 40.
Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv pour six mois, 7 liv. 10 s. pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.

La commission des 24 présente son rapport & fait lecture des pièces, d'après lesquelles l'assemblée doit juger le ci-devant roi. Les principales prouvent les dons que Louis XVI faisoit aux émigrés. (1) On trouve le rapport incomplet, on le critique, on en ordonne l'impression. Le comité parle de l'invicibilité du monarque & ne donne aucune conclusion.

Une lettre de Custine annonce que le premier million des Mayençois est payé, & qu'ils demandent six & dix mois pour payer le second en deux paiemens.

Kellermann a appris la dénonciation de Custine, & dit qu'il n'y a que l'ivresse ou la folie qui aient pu la lui faire faire. . . . On renvoie cette lettre au comité.

Bazire fait un rapport sur l'état de Paris, & en parlant de la journée du 2 septembre, il prétend que ce sont les agens & les domestiques des aristocrates qui se sont montrés les plus féroces dans cette journée, & qui sont cause de la mort de madame Lamballe. Ce rapport a été combattu: on en demandoit l'impression; mais il a été décrété qu'il n'y avoit lieu à délibérer.

A N N O N C E S .

Décret de la convention nationale, du 19 octobre 1792, concernant la réélection des corps administratifs & autres; prix 4 sols, franc de port.

Tarif des lettres dans tous les départemens de la République, prix 4 sols, franc de port.

Loi du 25 août 1792 relative à l'abolition de tous les droits féodaux, prix 4 sols, franc de port.

Loi qui détermine le mode de constater l'état civil des citoyens, du 20 septembre 1792; prix 8 sols, franc de port.

Loi sur le divorce; prix 6 sols, franc de port.

Formules pour parvenir au divorce, & décisions des principales questions qui peuvent se rencontrer, paroîtront le 20; prix 25 sols, franc de port.

S'adresser au bureau de la Vedette.

(1) Nous nous proposons de donner le lendemain plus d'étendue au rapport de ce qui fera le fameux procès de Louis XVI. Les notes en seront plus sûres, les articles mieux rédigés.